

Tableau d'archivage n° 6 : Bâtiments

Type de documents	DUA	Sort final	Observations
6.1. Sécurité			
Visites périodiques de sécurité (Commission d'hygiène et de sécurité ou CHS, Commission de sécurité incendie, Commission de sécurité et de protection de la santé, autres commissions) : convocations, procès-verbaux, rapports	5 ans	C	
Utilisation exceptionnelle de locaux : conventions	5 ans	D	
Diagnostics et rapports d'experts	50 ans	C	En raison de la nécessité de conserver les diagnostics et rapports concernant l'amiante et tout produit sensible, les Archives départementales proposent une conservation intégrale.
Registres de sécurités des bâtiments et installations techniques	10 ans	C	
Services de sécurités et de surveillance : main courante	10 ans	T	Conserver les années se terminant par 0.
Marchés et contrats de prestations de service de surveillance	10 ans	D	En cas de marché, se référer à l'instruction de tri et de conservation sur les marchés publics.